



Espace Européen de la Recherche

La Commission européenne et les acteurs de la recherche s'engagent pour finaliser le « marché unique de la recherche » d'ici à 2014

Dépêche AEF 169734 du 17-07-2012

La Commission européenne signe mardi 17 juillet 2012 une déclaration conjointe et des protocoles d'accord avec l'EUA, l'Earto (association européenne des organisations de recherche et de technologie), la Leru, Nordforsk, et Science Europe (1), pour la finalisation d'ici à 2014 de l'ERA (Espace européen de la recherche). Cet « espace » a été défini lors du Sommet de Lisbonne en 2000 par les dirigeants européens qui l'ont pensé comme un « marché unique de la recherche et de l'innovation ». Lors du Conseil européen de février 2011 et de mars 2012, ils ont fixé 2014 comme date butoir à sa réalisation. Le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 a par ailleurs insisté sur son rôle dans la mise en place du pacte pour la croissance et l'emploi. En conséquence, la Commission européenne fait savoir que les organisations de recherche concernées sont « priées de définir et mettre en oeuvre des principes en matière d'accessibilité et de portabilité des subventions nationales, de publier des offres d'emploi sur un portail internet commun, de pourvoir les postes de chercheurs selon des procédures transparentes, ouvertes et fondées sur le mérite et resserrer les liens entre le monde professionnel et le monde universitaire ».

Par ailleurs, « les États membres sont invités à supprimer les barrières aux carrières transnationales des chercheurs en Europe, à accélérer l'application de programmes de recherche conjoints, à favoriser un financement compétitif en faveur des instituts et des projets et à investir dans des installations de niveau mondial », ajoute la Commission européenne.

Cinq champs d'actions prioritaires

« Il faut que le financement de la recherche soit alloué de manière compétitive, il faut que les postes soient attribués selon le mérite, il faut que les chercheurs puissent facilement obtenir des subventions ou accéder à des programmes de recherche à l'étranger », déclare Maire Geoghegan-Quinn, la commissaire européenne à la Recherche et à l'Innovation. « Il ne peut plus en être autrement, sans parler des grandes parties de l'Europe qui ne sont même pas prises en compte. [...] Dans l'économie actuelle, aucun État membre ou aucune région ne peut se permettre de négliger sa base de recherche. »

La Commission présente ainsi aux États membres des propositions concrètes qui s'articulent autour de cinq priorités : améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de recherche ; renforcer la coopération et la concurrence transnationales, notamment en créant et en exploitant efficacement des infrastructures de recherche majeures ; ouvrir davantage le marché du travail pour les chercheurs ; instaurer une égalité hommes-femmes et intégrer la dimension de genre dans les organisations qui mènent et sélectionnent les projets de recherche ; assurer une circulation et un transfert optimaux de l'information scientifique, notamment par des moyens numériques et un accès plus large et plus rapide aux publications et aux données scientifiques. Ce dernier point fait l'objet de mesures spécifiques (*voir ci-dessous AEF 167737*).

« Manque d'autonomie des institutions pour le recrutement des chercheurs »

« Au cours des trois années passées, environ 30 % des chercheurs de l'Union européenne ont travaillé à l'étranger pour une durée d'au moins trois mois », détaille la Commission dans un document publié le 17 juillet 2012. « Environ la moitié de ce groupe ont en réalité changé pour un nouvel employeur dans un nouveau pays. Malgré ce signe de grande mobilité, de nombreux obstacles persistent qui empêchent la recherche européenne de bénéficier d'un véritable marché du travail européen et compromettent la mise en place de l'ERA. » Parmi ces obstacles, la Commission relève le manque de transparence et d'ouverture des recrutements qui ne sont par ailleurs pas assez fondés sur le mérite, ce qui selon elle « pèse sur l'attractivité des carrières en recherche, la mobilité, l'égalité hommes-femmes et la performance de la recherche ».

Seul un chercheur sur six dans le secteur académique en Europe dispose d'une expérience en entreprise, relève également la Commission qui souligne de fortes disparités entre États membres à ce sujet. La Commission qui recense chaque année 40 000 propositions de postes de chercheurs, dont 9 600 professeurs, déclare ne pas savoir combien d'entre eux ont été recrutés au mérite. « Dans sept États membres, les propositions de poste pour les chercheurs ne sont pas - ou rarement - rendues publiques via le portail européen [Euraxess](#) et son usage reste très variable dans les autres pays, créant une distorsion d'information pour les candidats », regrette également la Commission.

Enfin, dans de nombreux États membres, « les institutions manquent d'autonomie pour sélectionner et embaucher leurs équipes », selon la Commission. Elle cite ainsi neuf d'entre eux, dont la France, « qui font face à de sévères restrictions à l'embauche de personnels ». Et dans quatre États membres, « la promotion à des postes de direction doit être approuvée par une autorité extérieure à l'établissement ».

La LERU n'a pas encore atteint tous ses objectifs

« Au cours des dix années passées, les membres de la Leru (Ligue des universités de recherche européenne) ont développé des stratégies sur différentes problématiques de base, nécessaires pour la réalisation de l'ERA », indique la Ligue qui a signé la déclaration jointe ainsi qu'un protocole d'accord ([voir INFO 159 ED : Protocole d'accord signé entre la Ligue des universités de recherche européennes et la Commission européenne sur l'Espace européen de la recherche le 17 juillet 2012](#)) avec la Commission. Elle cite, entre autres actions, la carrière des chercheurs, la formation des docteurs, le transfert de connaissance, l'open-access, la mobilité des chercheurs et l'égalité hommes-femmes. « Ces stratégies ont été élaborées par le biais de plusieurs articles et études, et les universités de la Leru ont essayé de les mettre en application au cours des dernières années », précise-t-elle. « Mais malgré des progrès significatifs chez chacune d'entre elles, il est clair que la Leru n'a pas encore atteint tous ses objectifs. »

« La plupart des obstacles actuels à la finalisation de l'ERA, déjà bien connus et documentés, requièrent des politiques et des financements aussi bien au niveau de l'UE, des gouvernements nationaux et régionaux, qu'au niveau des agences nationales de financement », estime de son côté l'EUA. Cette dernière annonce avoir signé des engagements dans son protocole d'accord qui concernent « des sujets où les initiatives des universités peuvent aider à surmonter des obstacles identifiés, sur lesquels l'EUA travaille avec ses membres afin de promouvoir le développement des meilleures pratiques déjà en place ». Ceci inclut « des actions relatives au renforcement de la carrière des chercheurs, à l'amélioration de leur mobilité, à la collaboration entre universités et entreprises, au transfert de connaissances, à la coopération transfrontalière, et au développement de la mise en open-access des données et publications de recherche », précise l'association.

(1) D'autre part, l'EUA, la Leru, l'Earto et Nordforsk ont également signé individuellement des protocoles d'accord avec la Commission dans lequel ils s'engagent à fournir une évaluation des actions mises en place d'ici à la fin 2013

La Commission européenne souhaite que 60 % des articles sur des recherches financées par des fonds nationaux soient en accès libre d'ici 2016

Dépêche AEF 169737 du 17-07-2012

« D'ici à 2016, 60 % des articles scientifiques sur des travaux financés par des fonds publics dans l'UE doivent être disponibles en accès libre. » Tel est l'objectif fixé par la Commission européenne dans une recommandation rendue publique mardi 17 juillet 2012 dans le cadre de la signature de plusieurs accords destinés à finaliser l'ERA (Espace européen de la recherche) d'ici à 2014 (*voir ci-dessus AEF 169734*). Les États membres devront donc « prévoir des mécanismes » pour la mise en open-access des résultats de la recherche financée par les programmes nationaux. Cet objectif complète la décision prise, en mai 2012, par la commissaire européenne en charge de la Société numérique, Neelie Kroes, de faire en sorte qu'à partir de 2014, tous les articles produits avec l'aide de fonds du 8e PCRD Horizon 2020 soient mis à disposition en libre accès, soit immédiatement par l'éditeur, qui les publiera en ligne (les coûts de publication engagés pourront être remboursés par la Commission européenne), soit par les chercheurs, six mois au plus tard après la publication (12 mois pour les sciences sociales et humaines), via des archives libres d'accès, déclare la Commission. Cette annonce avait été faite à l'occasion de la conférence sur le projet Peer (Publishing and the Ecology of European Research) (*voir INFO 152 ED et plus précisément la dépêche AEF 167794*).

Pour la commissaire européenne, « les contribuables ne devraient pas payer deux fois les travaux de recherche scientifique, et ils ont besoin d'un accès facile aux données brutes ». « Nous voulons améliorer radicalement la diffusion et l'exploitation des résultats de la recherche scientifique, car ces données constituent le nouvel or noir », ajoute-t-elle. De son côté, Maire Geoghegan-Quinn, commissaire européenne à la recherche et à l'innovation, estime que « le libre accès aux publications et aux données scientifiques permettra à nos chercheurs et à nos entreprises de réaliser plus rapidement des avancées importantes, au bénéfice de la connaissance et de la compétitivité en Europe ».

45 millions d'Euros de l'UE en 2012-2013

La Commission compte « élever au rang de principe général d'Horizon 2020 le libre accès aux publications évaluées par les pairs, soit par la publication en libre accès (« voie dorée »), soit par l'auto-archivage (« voie verte ») » ; « favoriser le libre accès aux données de la recherche (résultats d'expériences, observations, informations produites par ordinateur, etc.) et mettre en place à titre expérimental, dans le contexte d'Horizon 2020, un cadre en la matière qui tienne compte des questions légitimes liées au respect de la vie privée, aux intérêts commerciaux et aux gros volumes de données » ; « développer et soutenir des infrastructures électroniques, interopérables à l'échelle européenne et mondiale, pour l'hébergement et le partage des informations scientifiques (publications et données) » ; « aider les chercheurs à remplir leurs obligations en matière de libre accès, et promouvoir une culture du partage ».

Par ailleurs, la Commission européenne annonce qu'elle consacrera « 45 millions d'euros en 2012-2013 aux infrastructures de données et à la recherche sur la conservation numérique », et que ce financement sera poursuivi dans le cadre du programme Horizon 2020. « Durant la même période, la Commission soutiendra des expériences portant sur de nouveaux modes de traitement des informations scientifiques (nouvelles méthodes d'évaluation par les pairs et nouvelles techniques de mesure de l'impact des articles, par exemple) », ajoute-t-elle.

Rappel : Les chercheurs mettent en avant « les problèmes de carrière et de mobilité »

Dépêche AEF 161884 du 03-02-2012

« Les problèmes de carrière et de mobilité » sont désignés par les chercheurs européens « comme la question la plus urgente » à régler pour le bon fonctionnement de l'ERA (European research area - espace européen de la recherche) et à ce titre, « le manque d'ouverture et de transparence des procédures de recrutement est perçu comme l'un des principaux obstacles ». C'est ce que révèlent, les résultats de la consultation sur l'ERA, rendus publics le 30 janvier 2012 à Bruxelles (Belgique), à l'occasion d'une conférence sur l'espace européen de la recherche. Clôturée le 30 novembre 2011, cette consultation a permis de recueillir « 590 réponses au questionnaire en ligne et 101 documents de synthèse » adressés par les autorités et les organismes de recherche nationaux et européens. À ce titre, la France a fourni 12 % des réponses.

« Des fonds de recherche pas toujours alloués par une mise en concurrence des candidats ; des postes pas toujours attribués en fonction du mérite ; des chercheurs qui ne peuvent utiliser leur financement dans un autre pays ; des parties entières de l'Europe exclues du jeu même des subventions européennes ; un gaspillage scandaleux de talents féminins ; les scientifiques les plus brillants qui s'en vont pour ne jamais revenir : cette situation n'a que trop duré », souligne de son côté Maire Geoghegan-Quinn, commissaire européenne chargée de la Recherche, de l'Innovation et de la Science.

« Accroître la qualité et réduire les coûts » des activités de recherche

Autres problèmes soulevés par les participants, ceux « liés aux infrastructures de recherche, au transfert de connaissances et à la collaboration transfrontière », et « la coopération internationale et le libre accès aux publications et aux données ». La Commission note par ailleurs qu'une « grande majorité des répondants a également souligné qu'une plus grande participation des femmes dans le secteur de la science contribuerait à la croissance socio-économique en Europe ».

En outre, la Commission estime qu'il faut « attirer et maintenir en Europe davantage de chercheurs de premier plan et améliorer les compétences des chercheurs, notamment celles qui présentent un intérêt sur le plan économique ». Autres nécessités soulevées : « réduire la fragmentation du marché européen » et améliorer « les perspectives d'emploi et de carrière des chercheurs », afin de renforcer « l'attractivité mondiale de l'Europe comme destination des chercheurs et des investissements privés de R&D ». Enfin, relève la Commission : « Il importe également de coordonner les activités de recherche au niveau transnational afin d'en accroître la qualité, d'en réduire les coûts et de relever les défis mondiaux ».

Marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation

« Je veux un tout nouveau projet de partenariat ERA, avec un rôle plus fort des parties prenantes clés et une surveillance beaucoup plus stricte des progrès des États membres », déclare Maire Geoghegan-Quinn. « Je n'hésiterai pas à pointer du doigt ceux qui ont de mauvais résultats par rapport aux objectifs de l'ERA », pointe-t-elle.

« Le cadre pour l'ERA portera essentiellement sur les mesures non liées au financement, le pilier financier de l'Union de l'innovation étant le programme-cadre Horizon 2020 », rappelle la Commission. « Proposée en janvier 2000 par la Commission européenne dans sa communication 'Vers un espace européen de la recherche' et engagée à l'occasion du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, la création d'un espace européen de la recherche a été relancée en 2007 par le livre vert de la Commission européenne relatif à l'ERA, suivi par le processus de Ljubljana (Slovénie) en 2008. » Lors du Conseil européen du 4 février 2011, « les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont approuvé la proposition de la Commission de créer une Union de l'innovation et ont appelé de leurs vœux l'achèvement de l'espace européen de la recherche d'ici 2014, de façon à créer un véritable marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation ».